

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 mai 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre en date du 17 mai 2021 s'est réuni le 25 mai 2021, à 19 heures 30, à la Salle du Gentieg à Janzé sous la Présidence de Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Yves BOULET, Conseiller communautaire de Forges la Forêt

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	MME Séverine RAISON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, MME Isabelle CEZE, M Dominique CORNILLAUD, M François GOISET, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS, M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	MME Nelly MALNOE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Eric WINTER

Etaient excusés :

COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE
ESSE	M Joseph GESLIN (<i>Donne pouvoir à Mme Séverine RAISON</i>)
JANZE	M Jean-Paul BOTREL (<i>Donne pouvoir à M Pierric MOREL</i>)
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD
RETIERS	M Joseph BOUE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 mai 2021

ORDRE DU JOUR

	Culture
M CORNILLAUD	0. Actualisation de la Politique Culturelle de Roche aux Fées Communauté - Information des élus sur le lancement de l'étude
	Mutualisation des services
M GALLARD	1. Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre Roche aux Fées Communauté et les communes participantes pour le marché d'entretien, de nettoyage des réseaux et des ouvrages d'assainissement
	Finances
M SORIEUX	2. Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses 3. Vote de la Décision modificative n°1 4. Reversement aux communes d'implantation des établissements scolaires d'une quote-part des ressources fiscales issues des éoliennes
	Ressources humaines
M CORNILLAUD	5. Création d'emplois (avancements de grade) 6. Le HANGART : création d'emploi suite à la réussite d'un examen professionnel 7. Le HANGART : création d'emplois 8. Service Lecture Publique : création d'emploi suite à l'obtention d'un concours 9. Création d'un emploi de chargé-e- de mission (CAT A) "Pilote du dispositif Petites Villes de Demain/Contractualisations" sur un contrat de projet 10. Actualisation IFSE-CIA des Ingénieurs territoriaux 11. Actualisation IFSE-CIA des Techniciens territoriaux 12. Actualisation IFSE-CIA des Educateurs Jeunes Enfants 13. Modification du poste de Responsable des systèmes d'information
	14. Modification du poste de Chargé de communication
	Economie
M PARIS	15. Association campus des métiers Feugères-Vitrè Industrie : conclusion d'un accord de consortium dans le cadre de l'attribution du dispositif d'aide PJA (Plan d'investissement Avenir 3)
	Economie - Numérique
M PARIS - M COCLET	16. Modification du règlement intérieur de la Canopée
	Habitat
M BORDIER	17. Programme Local de L'habitat (PLH) n°2 : Bilan de la 5ème année - 2020
	Petite Enfance/Enfance/Jeunesse
Mme RUPIN	18. Règlement de fonctionnement encadrant le prêt du matériel pédagogique du RIPAME par les assistantes maternelles du territoire de Roche aux Fées Communauté
	Sports
M SORIEUX	19. Acceptation du fonds de concours octroyé par la commune de JANZE pour le fonctionnement 2020 de l'équipement aquatique communautaire
	Transition énergétique
M RESTIF	20. Convention de Compte Courant d'Associés à la SAS ENERFEES en vue de la construction de l'unité de production de biométhane
	Assainissement
M HENRY	21. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif 2020
	Actes pris dans le cadre des délégations de compétences
	22. Communication des délibérations prises par le Bureau communautaire vertu des délégations consenties 23. Communication des décisions prises par le Président vertu des délégations consenties

DELIBERATIONS

*LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LES ANNEXES PEUVENT ETRE CONSULTÉES
AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES*

MAISON DU DEVELOPPEMENT - 16 RUE LOUIS PASTEUR - 35240 RETIERS

MUTUALISATION DES SERVICES

DCC21-039

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE ET LES COMMUNES PARTICIPANTES POUR LE MARCHÉ D'ENTRETIEN, DE NETTOYAGE DES RESEAUX ET DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT (« HYDROCURAGE »)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver la **convention de groupement de commandes** entre Roche aux Fées communauté et les communes participantes (Amanlis, Boistrudan, Brie, Coësmes, Eancé, Forges-La-Forêt, Janzé, Marcillé-Robert et Martigné-Ferchaud) pour le marché d'entretien, de nettoyage des réseaux et des ouvrages d'assainissement ;*
- ◆ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes précitée ainsi que tout document s'y rapportant, y compris les éventuels avenants.*

FINANCES

DCC21-040

CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'adopter une **méthode statistique** pour l'évaluation la dépréciation des créances douteuses :*
 - *En appliquant un taux de **20%** aux pièces prises en charge depuis plus de deux ans composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses (en M14 : 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626, 46726),*
 - *En ne provisionnant pas lorsque cette évaluation est inférieure à 2 000 €.*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférent.*

FINANCES

DCC21-041

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver la décision modificative n°1 selon les montants indiqués ci-dessous :*

BUDGET PRINCIPAL

Section d'Investissement :

Dépenses : 33 004 €

Recettes : 33 004 €

Chapitre 041 dépenses et recettes opérations patrimoniales : 33 004 €.

L'élargissement des conditions d'avances dans le cadre des marchés conduit à réajuster les écritures d'ordre du budget pour un montant de 33 004 € (compléments d'avances pour la MDD et pour le château de Marcillé-Robert).

FINANCES

DCC21-042

REVERSEMENT AUX COMMUNES D'IMPLANTATION D'EOLIENNES D'UNE QUOTE-PART DES RESSOURCES FISCALES ISSUES DES EOLIENNES

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De décider de reverser aux communes d'implantation (Coësmes, Martigné-Ferchaud et Retiers) des établissements éoliens AVEL BREIZH - situé à la Baudière (SIREN 792826133) -, du parc éolien LES DOUVES DES EPINETTES (SIREN 503569493) - situé à l'épinette (Martigné Ferchaud) -, Les douves des Epinet (Retiers), 29% du produit d'IFER perçu par Roche aux Fées communauté sur ces dits établissements ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférent.*

RESSOURCES HUMAINES

DCC21-043

CREATION D'EMPLOIS (AVANCEMENTS DE GRADE)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De créer 2 emplois d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe (cat. B) pour le service « HangArt » à compter du 20 décembre 2020 ;*
- ◆ *De créer l'emploi d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe (cat. B) pour le service « Lecture publique » à compter du 1^{er} juin 2021 ;*
- ◆ *De créer l'emploi d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe (cat. C) pour le service « Lecture publique » à compter du 1^{er} juin 2021 ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les documents résultant de cette délibération.*

RESSOURCES HUMAINES

DCC21-044

SERVICE LE HANGART: CREATION D'EMPLOI SUITE A LA REUSSITE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De créer l'emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (cat. B) pour le service « Le HangArt » à compter du 1^{er} juin 2021 ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les documents résultant de cette délibération.*

RESSOURCES HUMAINES

DCC21-045

LE HANGART : CREATION D'EMPLOIS

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ De créer les emplois ci-après à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Cadre d'emplois	Service	Grades	Nbre emplois	Date effet
<u>FILIERE CULTURELLE</u> <i>Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1^{ère} classe</i>	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 17 H 00 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/21
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 10 H 00 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/21
<i>Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe</i>	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 1 H 30 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/21
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 10 H 20 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/21
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 10 H 05 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/21
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 8 H 00 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/21
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 4 H 20 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/21
	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 11H40/S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/21

	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 5 H 00/5 Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	1	01/09/21
--	---	--	---	----------

- ◆ *De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les documents résultant de cette délibération.*

RESSOURCES HUMAINES

DCC21-046

SERVICE LECTURE PUBLIQUE : CREATION D'EMPLOI SUITE A L'OBTENTION D'UN CONCOURS

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De créer l'emploi d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (cat. B) pour le service « Lecture publique » à compter du 1^{er} juin 2021 ;*
- ◆ *De faire bénéficier l'agent du régime indemnitaire mis en place au sein de Roche aux Fées Communauté ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les documents résultant de cette délibération.*

RESSOURCES HUMAINES

DCC21-047

CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE-E- DE MISSION (CAT A) CONTRACTUALISATIONS-PILOTAGE DU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN SUR UN CONTRAT DE PROJET

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De créer un emploi non permanent à temps complet de chargé-e- de mission « Petites Villes de demain » et contractualisations de catégorie A, sur la base d'un contrat de projet de 3 ans renouvelable 1 fois à compter du 1^{er} juin 2021 ;*
- ◆ *De fixer la rémunération de cet agent par référence à la grille d'Attaché territorial ;*
- ◆ *De faire bénéficier cet agent du régime indemnitaire mis en place pour le cadre d'emplois des Attachés territoriaux ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les actes y afférent.*

RESSOURCES HUMAINES

DCC21-048

ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL) DES INGENIEURS TERRITORIAUX

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'adopter les modifications au RIFSEEP présentées ci-dessous ;*

I. INDEMNITE DE FONCTION, DE SUJETION ET D'EXPERTISE (IFSE)

- **Catégories A**

INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable de pôle</i>	7 000 €	12 200 €	36 210 €

II. COMPLEMENT INDEMNITAIRE (C.I.)

- **Catégories A**

INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable de pôle</i>	250 €	1 000 €	6 390 €

- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les documents résultant de cette délibération.*

RESSOURCES HUMAINES

DCC21-049

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL) DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'adopter les modifications au RIFSEEP présentées ci-dessous ;*

I. INDEMNITE DE FONCTION, DE SUJETION ET D'EXPERTISE (IFSE.)

- **Catégories B**

TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Chef de projet</i>	5 000 €	9 000 €	17 480 €
Groupe 3	<i>Technicien ayant en charge la planification et le contrôle des travaux</i>	1 500 €	7 325 €	14 650 €

II. COMPLEMENT INDEMNITAIRE (C.I.)

- **Catégories B**

TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Chef de projet</i>	250 €	1 000 €	2 380 €
Groupe 3	<i>Technicien ayant en charge le contrôle de travaux (plantations,...)</i>	250 €	1 000 €	1 995 €

- ◆ D'autoriser le Président à signer tous les documents résultant de cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES

DCC21-050

ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL) DES EDUCATEURS TERRITORIAUX

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ D'adopter les modifications au RIFSEEP présentées ci-dessous ;

I. INDEMNITE DE FONCTION, DE SUJETION ET D'EXPERTISE (IFSE)

- Catégories A

EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable de pôle</i>	5 000 €	12 200 €	14 000 €
Groupe 3	<i>Animatrice RIPAME</i>	2 000 €	6 100 €	13 000 €

II. COMPLEMENT INDEMNITAIRE (C.I.)

- Catégories A

EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable de pôle</i>	250 €	1 000 €	1 680 €
Groupe 3	<i>Animatrice RIPAME</i>	250 €	1 000 €	1 560 €

- ◆ D'autoriser le Président à signer tous les documents résultant de cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES

DCC21-051

SERVICE INFORMATIQUE : MODIFICATION DU POSTE DE RESPONSABLE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De modifier à compter du 1^{er} juin 2021 l'emploi d'adjoint technique territorial (grade de catégorie C) en qualité de Responsable des Systèmes d'Information à temps complet titulaire en poste de Responsable des systèmes d'information du cadre d'emploi des techniciens territoriaux contractuel (catégorie B) d'une durée de trois ans en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;*
- ◆ *De fixer la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut 565 et à l'indice majoré 478 ;*
- ◆ *De faire bénéficier cet agent du régime indemnitaire mis en place pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les actes y afférent.*

RESSOURCES HUMAINES

DCC21-052

SERVICE COMMUNICATION : MODIFICATION DU POSTE DE CHARGE.E DE COMMUNICATION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De modifier à compter du 1^{er} juin 2021 l'emploi de Rédacteur territorial (grade de catégorie B) en qualité de Chargé.e de communication à temps complet contractuel d'une durée de trois ans en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;*
- ◆ *De fixer la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut 415 et à l'indice majoré 369 ;*
- ◆ *De faire bénéficier cet agent du régime indemnitaire mis en place pour le cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les actes y afférent.*

ECONOMIE

DCC21-053

ASSOCIATION CAMPUS DES METIERS FOUGERES-VITRE INDUSTRIE : CONCLUSION D'UN ACCORD DE CONSORTIUM DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION DU DISPOSITIF D'AIDE PIA (PLAN D'INVESTISSEMENT AVENIR 3)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver la conclusion de l'accord de consortium dans le cadre de l'attribution du dispositif d'aide PIA (Plan d'Investissement Avenir 3), prévoyant une contribution financière de Roche aux Fées Communauté à hauteur de 57 177 € sur une période de 3 ans (2021-2023) ;*
- ◆ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.*

ECONOMIE - NUMERIQUE

DCC21-054

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANOPEE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver les modifications ci-après du règlement intérieur de la Canopée et ses annexes ;*
 - **L'accès au bâtiment** et au réseau Wifi ;
 - le **mode de paiement** des prestations ;
 - en l'absence d'un encadrement par un partenaire ou lors d'un évènement particulier, l'interdiction de la **présence de mineurs** dans la partie FabLab (incompatible dans un espace dédié aux professionnels).
Pour autant, la présence de mineurs lors de temps d'animation d'un partenaire (ex. : la Mission Locale) ou lors de portes ouvertes est encouragée.
 - la possibilité d'une **tarification relative à la privatisation de la partie FabLab** avec la présence du Fabmanager, en complément d'une activité organisée par un professionnel (afterwork, teambuilding, etc.).
 - Utilisation des consommables et des machines ainsi que la présence du Fabmanager, **pour une tarification de 150€/demi-journée (correspondant à 100€ de privatisation + 50€ de consommable)**
 - la création de **créneaux spécifiques** réservables dans la partie FabLab pour les Espaces Jeunes dans le cadre d'un projet pédagogique, avec une co-animation entre le Fabmanager et les encadrants ;
 - la mise à jour des informations relatives à la **protection des données personnelles** ;
 - la possibilité pour les usagers du FabLab de réaliser du bénévolat en échange de consommables pour utiliser les machines ;

- ◆ *D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce présent règlement.*
-

HABITAT

DCC21-055

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) N°2 : BILAN DE LA 5EME ANNEE - 2020

Le Conseil Communautaire décide :

- ◆ *De prendre acte du bilan de l'année 2020 du PLH2.*
-

PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

DCC21-056

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ENCADRANT LE PRET DU MATERIEL PEDAGOGIQUE DU RIPAME PAR LES ASSISTANT.E.S MATERNELLE.S DU TERRITOIRE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver le projet de règlement de prêt de matériel pédagogique entre les assistant.e.s maternel.le.s et le RIPAME ;*
 - ◆ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférent.*
-

SPORTS

DCC21-057

ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS OCTROYE PAR LA COMMUNE DE JANZE POUR LE FONCTIONNEMENT 2020 DE L'EQUIPEMENT AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'accepter le montant du **fonds de concours de 122 197 €** octroyé par le Conseil municipal de Janzé au titre du fonctionnement 2020 de la piscine ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.*

TRANSITION ENERGETIQUE

DCC21-058

CONVENTION DE COMPTE COURANT D'ASSOCIES A LA SAS ENERFEES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'UNITE DE PRODUCTION DE BIOMETHANE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des votants (*Mr Gallard ne prend pas part au vote*):

- ◆ *D'approuver les termes et conditions et autoriser la signature de la convention en Compte Courant d'Associés, au profit de la SAS ENERFEES sous réserve que l'augmentation de capital social soit validée lors de l'AG extraordinaire du 15/06/2021 ;*
- ◆ *D'approuver les termes et conditions et autoriser la signature de l'acte d'engagements spécifiques actionnaire au titre du Contrat de Prêt à conclure entre la SAS ENERFEES et la banque finançant le Projet ;*
- ◆ *D'approuver le versement en avances en comptes courants d'associés de 107 500 € dont 7 500 € seront ensuite incorporés en capital social sous réserve que l'augmentation de capital social soit validée lors de l'AG extraordinaire du 15/06/2021 ;*
- ◆ *D'imputer le montant à payer sur les crédits inscrits au budget principal – exercice 2021 - service 8304 – opération 44 « énergies renouvelables » ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer les actes mentionnés ci-avant, et plus généralement tout document et acte qu'il estimerait nécessaire pour les besoins de l'augmentation de capital et du financement du Projet.*

ASSAINISSEMENT

DCC21-059

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2020 et de le transmettre aux communes.*